Avis administratifs

Modification n° 1 du Plan local d'urbanisme
de la commune de Cambes-en-Plaine

ARRÊTÉ DE MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°A-2025-002, le président de la Communauté Urbaine Caen la mer ordonne l'ouverture de l'enquête publique unique relative à la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune nouvelle de Cambes-en-Plaine.
L'enquête publique se tiendra du lundi 17 février 2025 (10 h 00) au mardi 18 mars 2025 inclus (20 h 00).
La mairie de Cambes-en-Plaine est désignée comme siège de cette enquête publique.
Le dossier d'enquête, en version papier, contenant les pièces du projet de modification n° 1 du PLU, ainsi que les éléments imposés au titre de l'article R.123-8 du Code de l'environnement, seront tenus à la disposition du public en format papier en mairie de Cambes-en-Plaine et au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer pendant toute la période de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture au public des établissements mentionnés ci-dessous. Le dossier pourra en outre y être consulté sur un poste informatique mis à disposition en mairie de Cambes-en-Plaine et à l'Hôtel de Communauté Urbaine de Caen la mer.
Mairie de Cambes-en-Plaine, place Jeanne-Albertine, 14610 Cambes-en-Plaine.
Lundi : 9 h 00 à 13 h 00.
Mardi : 9 h 00 à 13 h 00.
Mercredi : 9 h 00 à 13 h 00.
Jeudi : 9 h 00 à 13 h 00.
Vendredi : 9 h 00 à 13 h 00.
Siège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 16, rue Rosa-Parks, 14000 Caen.
Lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30.
Vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.
Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté Urbaine Caen la mer.
Le dossier de modification n° 1 du PLU faisant l'objet de l'enquête sera également consultable en ligne sur les sites internet de la mairie de Cambes-en-Plaine (http://www.cambesenplaine.com), de la Communauté Urbaine Caen la mer : Concertations en cours | Caen la mer et sur le site du registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/5925 pendant toute la durée de l'enquête.
Aussi, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :
- par écrit : des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront ouverts et tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Cambes-en-Plaine et à l'hôtel de la Communauté Urbaine Caen la mer,
- par voie électronique : un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5925
- par mail : les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5925@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/5925 et donc visibles par tous.
- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur pour la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme de Cambes-en-Plaine, sous pli cacheté, au siège de l'enquête publique : mairie de Cambes-en-Plaine, place Jeanne-Albertine, 14610 Cambes-en-Plaine.
Ces observations doivent parvenir au commissaire enquêteur au plus tard mardi 18 mars 2025 (20 h 00).
M. Pierre Guinot-Delery, retraité, a été désignée par Mme la Présidente du tribunal administratif de Caen en qualité de commissaire enquêteur. Il veillera en cette qualité à l'application des dispositions du présent arrêté. Il recevra en mairie de Cambes-en-Plaine les observations orales et écrites du public les :
- lundi 17 février 2025 en mairie de 10 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 5 mars 2025 en mairie de 12 h 00 à 14 h 00,
- mardi 18 mars 2025 de 18 h 00 à 20 h 00,
A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à M. le Président de la Communauté Urbaine et à Mme la présidente du tribunal administratif son rapport, son avis et conclusions motivés.
La copie du rapport, accompagné des conclusions et de l'avis du commissaire enquêteur sera adressée par l'autorité compétente au maire de Cambes-en-Plaine et au préfet du département du Calvados.
Le public pourra les consulter à la mairie de Cambes-en-Plaine (place Jeanne-Albertine, 14610 Cambes-en-Plaine) et au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer (16, rue Rosa-Parks, CS 52700, 14027 Caen cedex 9) aux jours et heures habituels d'ouverture et par voie dématérialisée sur les sites internet des deux collectivités, pendant 1 an.
La procédure de modification n° 1 du PLU de Cambes-en-Plaine n'a pas nécessité d'évaluation environnementale en application des articles L.104-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Les informations environnementales sont consultables dans le dossier soumis à l'enquête publique.
La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le Président de la Communauté Urbaine Caen la mer pour le PLU. Des informations peuvent également être demandées à Mme le Maire de Cambes-en-Plaine.
À l'issue de l'enquête publique, le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, pourront être approuvés par le Conseil Communautaire de Caen la mer.

Communauté urbaine CAEN-LA-MER

Modification n° 1 du Plan local d'urbanisme
de la commune nouvelle de Rots

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°A-2025-001, le président de la communauté urbaine Caen-la-mer ordonne l'ouverture de l'enquête publique unique relative à la modification n°1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune nouvelle de Rots.
L'enquête publique se tiendra du lundi 17 février 2025 (16 h 00) au mardi 18 mars 2025 inclus (18 h 00).
La mairie de Rots est désignée comme siège de cette enquête publique.
Le dossier d'enquête, en version papier, contenant les pièces du projet de modification n°1 du PLU, ainsi que les éléments imposés au titre de l'article R.123-8 du Code de l'environnement, seront tenus à la disposition du public en format papier en mairie de Rots, dans les mairies des communes déléguées de Lasson et de Secqueville-en-Bessin et au siège de la communauté urbaine Caen-la-mer pendant toute la période de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture au public des établissements mentionnés ci-dessous. Le dossier pourra en outre y être consulté sur un poste informatique mis à disposition en mairie de Rots et à l'Hôtel de Communauté Urbaine de Caen-la-mer.
Mairie de Rots, esplanade de la mairie, 14980 Rots.
Lundi : fermée.
Mardi : 16 h 00 - 18 h 00.
Mercredi : 10 h 30 - 12 h 30.
Jeudi : 16 h 00 - 18 h 00.
Vendredi : 16 h 00 - 18 h 00.
Samedi : 10 h 30 - 12 h 00.
Mairie de Lasson, 1, place de la Mairie, 14740 Lasson.
Lundi : 16 h 00 - 18 h 00.
Mairie de Secqueville-en-Bessin, rue de la Mairie, 14740 Secqueville-en-Bessin.
Jeudi : 16 h 00 - 18 h 00.
Siège de la communauté urbaine Caen-la-mer, 16, rue Rosa-Parks, 14000 Caen.
Lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30.
Vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.
Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté urbaine Caen-la-mer.
Le dossier de modification n°1 du PLU faisant l'objet de l'enquête sera également consultable en ligne sur les sites internet de la mairie de Rots (http://www.rots.fr), de la communauté urbaine Caen-la-mer : concertations en cours | Caen-la-mer et sur le site du registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/5926 pendant toute la durée de l'enquête.
Aussi, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :
- par écrit : des Registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice seront ouverts et tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Rots, dans les mairies des communes déléguées de Lasson et de Secqueville-en-Bessin et à l'hôtel de la communauté urbaine Caen-la-mer ;
- par voie électronique : un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5926 ;
- par mail : les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5926@registre-dematerialise.fr.
Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/5926 et donc visibles par tous.
- Par voie postale, à l'attention de la commissaire enquêtrice pour la modification n°1 du plan local d'urbanisme de Rots, sous pli cacheté, au siège de l'enquête publique : mairie de Rots, esplanade de la mairie, 14980 Rots.
Ces observations doivent parvenir à la commissaire enquêtrice au plus tard mardi 18 mars 2025 (18 h 00).
Mme Aurélie Lame, a été désignée commissaire enquêtrice par Mme la Présidente du tribunal administratif de Caen. Elle recevra à la mairie de Rots et dans la mairie de la commune déléguée de Lasson les observations orales et écrites des intéressés le :
- lundi 17 février en mairie déléguée de Lasson, de 16 h 00 à 18 h 00 ;
- vendredi 28 février en mairie de Rots, de 16 h 00 à 18 h 00 ;
- mardi 18 mars en mairie de Rots, de 16 h 00 à 18 h 00.
À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos par la commissaire enquêtrice qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à M. le Président de la communauté urbaine et à Mme la Présidente du tribunal administratif son rapport, son avis et conclusions motivés.
La copie du rapport, accompagné des conclusions et de l'avis de la commissaire enquêtrice sera adressée par l'autorité compétente au maire de Rots et au préfet du département du Calvados.
Le public pourra les consulter à la mairie de Rots (esplanade de la mairie, 14980 Rots), dans les mairies de communes déléguées de Lasson (1, place de la mairie, 14740 Lasson) et de Secqueville-en-Bessin (rue de la mairie, 14740 Secqueville-en-Bessin), et au siège de la communauté urbaine Caen-la-mer (16, rue Rosa-Parks, CS 52700, 14027 Caen cedex 9) aux jours et heures habituels d'ouverture et par voie dématérialisée sur les sites internet des deux collectivités, pendant 1 an.
La procédure de modification n°1 du PLU de Rots n'a pas nécessité d'évaluation environnementale en application des articles L.104-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Les informations environnementales sont consultables dans le dossier soumis à l'enquête publique.
La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le président de la communauté urbaine Caen-la-mer pour le PLU. Des informations peuvent également être demandées au maire de Rots.
À l'issue de l'enquête publique, le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, pourront être approuvés par le conseil communautaire de Caen-la-mer.

Vie pratique

Le congé du locataire doit être reçu, pas seulement envoyé

Le congé donné entre locataire et propriétaire n'est valable que s'il a été réellement reçu et non seulement si la lettre recommandée a été présentée. La lettre qui revient à l'expéditeur avec la mention « non réclamée » ne peut pas avoir d'effet, a jugé la Cour de cassation. Les juges ont donc donné tort à un locataire qui, en expédiant la lettre recommandée exigée par la loi, estimait avoir rempli ses obligations et avoir donné un congé valable. »
Le congé doit être notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, signifié par acte d'huissier ou remis en main propre contre récépissé ou émargement », dit la loi. Le locataire estimait avoir respecté cette obligation, la non-réception de la lettre n'étant pas de sa responsabilité.
Mais la lettre lui étant revenue, il était sûr que le congé n'avait pas été reçu, ont dit les juges, de sorte que le délai de préavis ne pouvait pas avoir commencé à courir et que le paiement des loyers était toujours dû.
Le délai de préavis court à compter du jour de la réception, c'est-à-dire de la date qui doit être apposée par l'administration des postes sur l'accusé de réception lors de la re-mise de la lettre à son destinataire, soutenait le propriétaire qui a obtenu gain de cause.
(Cass. Civ 3, 21.9.2022, P 21-17.691)

Éducation

En contrat de professionnalisation, l'étudiant ne paie rien

L'étudiant qui conclut un contrat de professionnalisation ne doit pas se voir réclamer un paiement de scolarité par son école ou son université.
Le code du travail, selon la Cour de cassation, consacre sans équivoque la gratuité du contrat de professionnalisation et aucun texte de loi ne déroge à ce principe.
De plus, observe la Cour, les frais de formation générale sont à la charge de l'employeur ou d'un opérateur de compétences et un double financement est exclu.
Un étudiant qui terminait ses études d'ingénieur était en procès avec son école car, ayant signé pour la fin de ses études un contrat de professionnalisation avec une entreprise, il refusait de continuer à payer sa scolarité. L'école expliquait que s'il avait terminé ses études sans contrat de professionnalisation, il aurait continué à payer ses études.
Mais les juges ont écarté cet argument. Peu importe la qualité d'étudiant ou de salarié que le signataire avait auparavant, le contrat de professionnalisation est un contrat de travail destiné à compléter une formation initiale, conclu entre un employeur et un salarié et il est sans importance que le salarié ait été précédemment inscrit dans un établissement d'enseignement.
L'école devait donc rembourser les frais d'inscription versés par l'étudiant au titre des années de professionnalisation, a conclu la Cour de cassation.
(Cass. Soc, 13.4.2023, K 21-22.242).

Vie des sociétés

SOCIETE COOPERATIVE D'APPROVISIONNEMENT BBJ NORD
Société coopérative de commerçants détaillants à forme anonyme
Au capital variable
Siège social : 106, rue Paul-Cornu
BP 61043
Pôle d'Activité de la Vallée
14100 LISIEUX
478 370 489 RCS Lisieux

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Suivant délibération du conseil d'administration en date du 16 décembre 2024, M. Gilles Bernarnd, demeurant à Blotzheim (68730), 3, rue du Ruisseau, a été nommé en qualité de président du conseil d'administration en remplacement de M. Thierry Aumont, démissionnaire.

Pour avis
Le Conseil d'administration.

Cabinet d'avocats
HOUDAN LEGRAND RÉTIF
4, boulevard Georges-Pompidou
14000 CAEN

EMMA
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : CAEN (14000)
27 T, rue du Marais
RCS Caen en cours

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société à responsabilité limitée.
Dénomination : Emma.
Siège social : Caen (14000), 27 T, rue du Marais.
Objet : la société a pour objet en France et dans tous pays, directement ou indirectement :
- L'activité de mandataire social et de gestion de fonds de commerce,
- L'activité de société holding et d'animation de Sociétés,
- Le développement de tout groupe de sociétés quel que soit le domaine d'activité,
- Toutes prestations de services commerciaux,
- L'activité de gestion de trésorerie,
- L'achat, la vente, la réparation et la location de matériels audiovisuels : sonorisation, éclairage, vidéo, projection, informatique, télévision, communication ;
- La fourniture de prestations de nature audiovisuelle et évènementielle : stockage, livraison et montage de matériels audiovisuels, sonorisation, mise en lumière, diffusion de vidéos et création d'espaces éphémères ;
- L'organisation d'évènements, la gestion de lieux culturels et autres ;
- Toutes activités d'animation, de promotion, de publicité et d'organisation évènementielle (évènement commercial, festif, et plus généralement, toutes manifestations ouvertes au public), ainsi que toutes prestations de services y attachées, le tout dans le respect de la réglementation en vigueur,
- Le développement et l'exploitation de tout site internet,
- Toutes activités de négoce, de conseil, d'audit, d'étude et de formation
- Tous services, conseils, assistances et prestations diverses notamment en matière de gestion administrative, comptable, financière, sociale, relation publiques, marketing, stratégie, production, logistique, informatique,
- La création, l'acquisition, la cession et l'exploitation sous toutes leurs formes de tous établissements et fonds de commerce se rapportant au loisir, à l'éducation, au spectacle, à l'évènementiel, à l'audiovisuelle, la communication ainsi qu'au stockage, achat, location, réparation et montage de matériels liés aux activités susmentionnées,
- La formation professionnelle,
- Le pilotage de dossiers et l'assistance dans le montage de dossier pour le compte des filiales,
- Le développement et la promotion de toute marque et de tout réseau commercial ou de distribution quelconque, quelle qu'en soit la forme ou le domaine d'activité,
- Le conseil en stratégie d'entreprise,
- Le développement et la gestion de tout patrimoine mobilier ou immobilier et la vente de tout ou partie des biens composant le patrimoine.
La société pourra prendre des participations dans toutes entreprises ou sociétés dont l'activité se rattache à son objet.
Elle pourra mener toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, industrielles, financières pouvant contribuer directement ou indirectement à la réalisation de cet objet.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 1 000 euros, par apport en numéraire.
Gérant : M. Damien Derivière, demeurant à Caen (14000), 2 bis, avenue du Père-Charles-de-Foucauld.
Immatriculation : RCS Caen.

Pour avis.

PLAC&CRÉATIONS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 4 000 euros
Siège social : 1, rue Paul-Mathieu
14320 SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY
917 771 321 RCS Caen

AVIS DE MODIFICATIONS

Suivant décisions unanimes en date du 12 décembre 2024, les associés ont pris acte, avec effet au même jour, de la démission de M. Philippe Novince de ses fonctions de cogérant de la société, et ont constaté le caractère unipersonnel de cette dernière.

Pour avis
La Gérance.

HOUDAN LEGRAND RÉTIF
4, boulevard Georges Pompidou
14000 CAEN

ALEX LANIER ALBE
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : RANVILLE (14860)
1, impasse des Mésanges
RCS Caen en cours

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société par actions simplifiée.
Dénomination : Alex Lanier Albe.
Siège social : Ranville (14860), 1, impasse des Mésanges.
Objet : la société a pour objet en France et dans tous pays, directement ou indirectement, toutes activités relatives à :
- la gestion, la promotion, l'exploitation, et la commercialisation des attributs de la personnalité de toutes personnes, notamment de sportifs de haut niveau ;
- l'enseignement de toutes activités sportives ou de loisir et notamment du badminton et des sports de raquettes ;
- la gestion, la promotion et l'exploitation de carrière sportive ainsi que de l'image publique de toute personne ;
- le coaching, le conseil en stratégie sportive, la formation, l'organisation ou la participation à des évènements, manifestations, réunions, séminaires, stages à des fins commerciales, éducatives, sociales, sportives et de formation ;
- la conception, fabrication, commercialisation, distribution et promotion, par tous moyens, de produits ou activités liés au sport, aux attributs de la personnalité ou aux loisirs, notamment par la mise en place de réseaux commerciaux ou de franchise, et l'exploitation ou la concession de licences ;
- la conception, la production, la gestion et la diffusion de contenus multimédias liés au sport ou aux loisirs, de programmes audiovisuels ou digitaux, et de plateformes en lignes ;
- l'activité de mandataire social de toute société ou entité juridique ;
- la promotion et l'exploitation de toute marque, site internet, réseaux sociaux ;
- toutes prestations de services commerciales, notamment en matière de stratégie, de promotion, publicité, organisation d'évènements, de formation, le tout dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- l'activité d'exploitation et de gestion de fonds de commerce ;
- la création, l'acquisition, la cession et l'exploitation sous toutes leurs formes de tous établissements et fonds de commerce ;
- le développement et la promotion de tout réseau commercial ou de distribution quelconque, quelle qu'en soit la forme ou le domaine d'activité ;
- le développement, la gestion et l'exploitation de tout patrimoine immobilier.
La société pourra prendre des participations dans toutes entreprises ou sociétés dont l'activité se rattache à son objet.
Elle pourra mener toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, industrielles, financières pouvant contribuer directement ou indirectement à la réalisation de cet objet.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 10 000 euros.
Président : M. Alex Lanier, demeurant à Ranville (14860), 1, impasse des Mésanges.
Immatriculation : RCS Caen.
Admission aux assemblées : tout actionnaire peut participer aux assemblées et dispose, sous réserve des exceptions légales, d'autant de voix qu'il possède d'actions.
Transmission des actions : les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable des associés.

Pour avis.

ANTOINE OLIVIER
Avocat
181, rue Clément-Ader
27000 ÉVREUX
06 19 23 19 46
www.aolivier-avocat.fr

RECTIFICATIF

À l'annonce parue dans Ouest France le 22 janvier 2025 concernant la société YMK HOLDING SOCIETY (RCS Caen 948 190 707)
Lire : 9 janvier 2025 en lieu et place de 31 décembre 2024.

Cabinet d'avocats
HOUDAN LEGRAND RÉTIF
4, boulevard Georges-Pompidou
14000 CAEN

MRZ SOLUTIONS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : CAEN (14000)
1bis, rue du Marais
RCS Caen en cours

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société à responsabilité limitée.
Dénomination : MRZ Solutions.
Siège social : Caen (14000), 1bis, rue du Marais.
Objet : la société a pour objet en France et dans tous pays, directement ou indirectement : l'activité de mandataire social et de gestion de fonds de commerce ; l'activité de société holding et d'animation de sociétés ; le développement de tout groupe de sociétés quel que soit le domaine d'activité ; toutes prestations de services commerciaux ; l'activité de gestion de trésorerie ; l'achat, la vente, la réparation et la location de matériels audiovisuels : sonorisation, éclairage, vidéo, projection, informatique, télévision, communication ; la fourniture de prestations de nature audiovisuelle et évènementielle : stockage, livraison et montage de matériels audiovisuels, sonorisation, mise en lumière, diffusion de vidéos et création d'espaces éphémères ; l'organisation d'évènements, la gestion de lieux culturels et autres ; toutes activités d'animation, de promotion, de publicité et d'organisation évènementielle (évènement commercial, festif, et plus généralement, toutes manifestations ouvertes au public), ainsi que toutes prestations de services y attachées, le tout dans le respect de la réglementation en vigueur ; le développement et l'exploitation de tout site internet ; toutes activités de négoce, de conseil, d'audit, d'étude et de formation ; tous services, conseils, assistances et prestations diverses notamment en matière de gestion administrative, comptable, financière, sociale, relation publiques, marketing, stratégie, production, logistique, informatique ; la création, l'acquisition, la cession et l'exploitation sous toutes leurs formes de tous établissements et fonds de commerce se rapportant au loisir, à l'éducation, au spectacle, à l'évènementiel, à l'audiovisuelle, la communication ainsi qu'au stockage, achat, location, réparation et montage de matériels liés aux activités susmentionnées ; la formation professionnelle ; le pilotage de dossiers et l'assistance dans le montage de dossier pour le compte des filiales ; le développement et la promotion de toute marque et de tout réseau commercial ou de distribution quelconque, quelle qu'en soit la forme ou le domaine d'activité ; le conseil en stratégie d'entreprise. La société pourra prendre des participations dans toutes entreprises ou sociétés dont l'activité se rattache à son objet. Elle pourra mener toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, industrielles, financières pouvant contribuer directement ou indirectement à la réalisation de cet objet.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 1 000 euros, par apport en numéraire.
Gérant : M. Marius Robledo Zamanillo, demeurant à Caen (14000), 1bis, rue du Marais.
Immatriculation : RCS Caen.

Pour avis.

dimanche ouest france
1 journal
4 cahiers

SCP CHANCE-VARIN & ASSOCIÉS
Notaires
18, place François-Mitterrand
14100 LISIEUX
D&ASSOCIÉS
Notaires
12, rue du Tour-de-Terre
14000 CAEN

AVIS DE CESSION DE FONDS

Aux termes d'un acte en date du 27 janvier 2025, reçu par Me Matthieu Genestar, notaire de l'Office Notarial susnommé, la société Burger Street, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros ayant son siège Caen (14000), 13, rue Caponière, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro 808 013 379, a vendu à la société Lemeux, société à responsabilité limitée (à associé unique) au capital de 2 000 euros ayant son siège Caen (14000), 13, rue Caponière, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro 938 885 795, un fonds de commerce de restauration rapide sur place, à emporter et en livraison sis à Caen (14000), 13, rue Caponière, connu sous le nom commercial «Burger Street».
La présente vente est consentie moyennant le prix principal de 65 000 euros s'appliquant comme suit :
- aux éléments incorporels pour 61 000 euros,
- au matériel pour 4 000 euros.
La date d'entrée en jouissance est fixée le 27 janvier 2025.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales les parties élisent domicile en l'office notarial susnommé.

Pour avis
Me Matthieu GENESTAR.

Notre publication adhère à
ARPP
dont elle suit les recommandations
Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au
ARPP
autorité de régulation professionnelle de la publicité
23 rue Auguste Vacquerie
75116 Paris
www.arpp-pub.org
Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur joue donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

ouest france

SOCIETE OUEST-FRANCE,
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €.

Siège social :
10, rue du Breil - 35000 RENNES.
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Rédaction de Paris :
91, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste :
M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,
Mme Laetitia Greffié,
M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire :
MM. François-Xavier Lefranc, Président,
Fabrice Bazard, Directeur Général,
Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente
Valérie Cottereau, Elsa Da Costa,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie,
MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard,
Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,
Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA
(Société d'investissements et de participations).
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de
MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou, Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie, Dominique Quinio,
Marie-Trinité Touffet.

Abonnement
Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr
Tarif 1 an : 448 €

Une question sur votre abonnement ?
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h
au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé).
Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Additi média,
tél. 02 19 29 04 27. additimedia.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil,
35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride,
44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.
Taux moyen de fibres recyclées : 98,4 %.
Eutrophisation : 0.006 kg/tonne.

Tirage du
jeudi 30 janvier 2025 :
455 216

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502

Notre territoire
UN SERVICE 100 % GRATUIT
NOTRE-TERRITOIRE.COM
SOYEZ LE 1ER INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE !
Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.